



*Aug. Budget  
accordée par  
le CC, le  
05.05.09  
MOS*

**COMMUNE DE PRANGINS**  
**MUNICIPALITÉ**

**PRÉAVIS No 46/09**  
**AU CONSEIL COMMUNAL**

**DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE AU  
BUDGET 2009, POUR UN MONTANT TOTAL DE  
FR. 35'530.-, PORTANT AINSI LE MONTANT  
GLOBAL DES CHARGES DE FR. 27'044'789.- À  
FR. 27'115'849.-.**

**HANS RUDOLF KAPPELER, SYNDIC**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1. Préambule

Lors de trois séances extraordinaires, la Municipalité a analysé d'une manière très approfondie la structure et l'organisation générale des divers services communaux actuellement en place. Elle est arrivée à la conclusion qu'il était nécessaire de créer un nouveau poste de responsable pour le dicastère comprenant les secteurs de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de la police des constructions.

## 2. Argumentation

La Commune de Prangins se trouve dans une période importante au niveau de son propre développement démographique, ainsi que de celui de la région. Cette situation a comme conséquence d'étudier, d'analyser, de développer et de concrétiser de nombreux dossiers concernant l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. La situation est la même en ce qui concerne la police des constructions, sans oublier, évidemment, les études et projets qui traitent de l'infrastructure et de la mobilité. Nous ne constatons pas seulement une augmentation du nombre de ces études et projets, mais aussi au niveau de la complexité de ces dossiers. Les études, les développements et le suivi des différentes affaires sont à la fois conséquentes et longues et nécessitent un investissement énorme en termes de temps, comprenant, notamment, les séances nécessaires avec les professionnels de la branche, les partenaires, les instances régionales et cantonales, etc. Au vu de cette situation, il n'est plus concevable que tout ce travail repose sur les seules épaules de la responsable du dicastère.

De ce fait, il est absolument nécessaire de créer un poste de travail garantissant l'apport de compétences en adéquation avec sa complexité, pour fiabiliser et assurer la pérennité des divers projets et réalisations, dans des domaines en constante évolution.

## 3. Profil du collaborateur

En tenant compte des divers secteurs comme

- l'urbanisme,
- la police des constructions,
- l'aménagement du territoire,
- l'infrastructure,
- la mobilité,

L'Exécutif pranginois envisage de confier ce poste à un architecte ou architecte urbaniste, qui a, en plus des compétences professionnelles, des qualités comme

- capacité d'approche globale des problèmes,
- esprit concret et pragmatique,
- sens de l'analyse et de synthèse,
- aisance en communication.

#### 4. Proposition

En tenant compte de ce qui précède, nous vous proposons de créer un poste de travail à temps partiel de 60 % pour le dicastère concerné, dont la répartition est la suivante :

- 20 % police des constructions (411),
- 40 % service de l'urbanisme (420).

#### 5. Explications et calcul du montant de l'augmentation du budget de Fr. 35'530.--

Ce montant est calculé sur la base du salaire moyen à raison d'un temps partiel de 60 % et pour six mois d'activité en 2009. La répartition du montant en question est la suivante :

Salaire brut	Fr.	27'970.--
AVS/AC	Fr.	2'270.--
LPP	Fr.	3'990.--
APG/LAA	Fr.	<u>1'300.--</u>
Coût total	Fr.	<b>35'530.--</b>

#### 6. Incidences sur les postes du budget suivants

Comptes	Augmentation	Ancien total	Nouveau total
130.3011	27'970.--	1'595'000.--	<b>1'622'970.--</b>
130.3030	2'270.--	129'400.--	<b>131'670.--</b>
130.3040	3'990.--	227'100.--	<b>231'090.--</b>
130.3050	1'300.--	73'800.--	<b>75'100.--</b>
130.4901	35'530.--	2'025'300.--	<b>2'060'830.--</b>
411.3901	14'212.--	23'700.--	<b>37'912.--</b>
420.3901	21'318.--	35'600.--	<b>56'918.--</b>

Incidences sur les totaux du budget et résultat

Total charges	27'044'789.--	<b>27'115'849.--</b>
Total revenus	<u>26'735'900.--</u>	<b><u>26'771'430.--</u></b>
Excédent de charges	-308'889.--	<b>-344'419.--</b>

#### 7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

##### le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal No 46/09 concernant la demande de crédit complémentaire au budget 2009 pour un montant total de Fr. 35'530.-- portant ainsi le montant global des charges de Fr. 27'044'789.-- à Fr. 27'115'849.--,

vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide**

- 1) d'adopter le préavis municipal No 46/09 concernant la demande de crédit complémentaire au budget 2009 pour un montant total de Fr. 35'530.-- portant ainsi le montant global des charges de Fr. 27'044'789.-- à Fr. 27'115'849.--,
- 2) d'accorder un crédit complémentaire de Fr. 35'530.-- comme rémunération du poste de travail en question.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 23 mars 2009, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



H.-R. Kappeler



Le Secrétaire



A. Zähringer